

DECRET D/2018/206/PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL
DE L'OFFICE NATIONAL DU PETROLE (ONAP)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;
Vu la Loi L/2001/AN du 31 décembre 2001, portant principe fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics ;
Vu la Loi/2015/022/AN du 15 août 2015 portant Gouvernance Financière des sociétés et établissements publics ;
Vu le Décret D/2018/067/PRG/SGG du 21 mai 2018, Portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2018/072/PRG/SGG du 25 mai 2018, Portant Structure du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2018/073/PRG/SGG du 25 mai 2018, Portant Nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le Décret D/191/PRG/SGG du 23 août 2018 portant Attributions et organisation du Ministère des Hydrocarbures ;
Vu le Décret D/165/PRG/SGG du 29 août 2015, portant Création, Statuts, Mission, Attributions et Organisation de l'Office National du Pétrole (ONAP)

DECRETE

Article 1 : Monsieur Famourou KOUROUMA, précédemment Directeur Général Adjoint de l'Office National du Pétrole (ONAP), **est nommé Directeur Général.**

Articles 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié dans le Journal Officiel de la République.

Conakry, le 29 AOUT 2018



PROFESSEUR ALPHA CONDE